

CAEN de Grenoble

Conseil Académique de
l'Éducation Nationale



Conseil académique

Auvergne- Rhône-Alpes :

Nombre de mandataire(s) : 4

Dont titulaire(s) : 2

Dont suppléant(s) : 2

Titulaire : 2 postes à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

Date de renouvellement : 01/04/2021

Réunions :

Au minimum 2 fois par an à Grenoble

Composition du Conseil académique :

- 24 membres représentant la Région,
- 24 membres représentant les personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation du premier et du second degré ainsi que les établissements publics d'enseignement supérieur,
- 15 représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires dont 1 représentant au moins des personnels enseignant,
- 4 représentants des personnels d'établissements publics d'enseignement supérieur,
- 3 représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur,
- 2 représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole,
- 8 parents d'élève et 3 étudiants.

Les Missions du Conseil académique :

Le CAEN de Grenoble peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes et l'enseignement supérieur.

Les avis du conseil sont émis à la majorité. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.